

21 février 2011

## Eandis procède gratuitement à l'isolation de la toiture chez 500 locataires défavorisés

*Le 21 février Eandis a lancé un nouveau projet 'isolation de toiture' au bénéfice des défavorisés. Plus de 500 ménages verront gratuitement isolée la toiture de leur habitation de location. Pour la sélection des locataires et des habitations, Eandis fait appel aux CPAS locaux. Geert Versnick, président d'Eandis et du CPAS de Gand, a souligné que ce projet ne cadre pas seulement dans les obligations sociales de service public des gestionnaires de réseau de distribution mais répond également à la problématique de la pauvreté énergétique et aux objectifs du gouvernement flamand, qui ne veut plus d'habitation flamande sans isolation de toiture d'ici à 2020. Freya Van den Bossche, Ministre flamand de l'Energie, a quant à elle confirmé son soutien inconditionnel à ce projet. La première isolation de toiture a été posée dans une habitation à Wondelgem, près de Gand.*

### Isoler le toit : un investissement rentable

En matière d'isolation de toiture, les Flamands bénéficient de nombre d'incitants rendant l'investissement supportable. Eandis verse une prime de 2 euros/m<sup>2</sup> pour l'isolation de toiture si la pose est effectuée par l'habitant même, 4 euros/m<sup>2</sup> si le matériel est posé par un professionnel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le gouvernement flamand y ajoute une prime de 500 euros maximum. En outre, l'investisseur peut bénéficier d'un avantage fiscal de 40 % et certaines communes proposent elles aussi une intervention financière dans l'isolation de toiture.

Il est généralement admis qu'une bonne isolation de toiture résulte en une réduction de la facture de chauffage de l'ordre de 25 %. Eandis a calculé que la combinaison des incitants financiers et de l'économie d'énergie réalisée fait que deux ans à peine suffisent pour amortir le coût d'investissement pour l'isolation de toiture d'une habitation avec une superficie de toit de 65 m<sup>2</sup>.

### Projet pilote isolation de toiture pour défavorisés

Une première phase concerne la réalisation pratique et financière de l'isolation gratuite du toit d'au moins 500 habitations de location en Flandre. Ce projet pilote d'Eandis bénéficie aux gens qui, traditionnellement, sont rarement atteints par la politique de subventionnement et qui risquent dès lors de rester sur la touche.

Les habitations seront sélectionnées dans le segment des habitations de location les moins chères sur le marché locatif privé. Il s'agit là d'un choix délibéré. Le bailleur n'est toujours disposé à consentir des investissements d'économie d'énergie, tandis que pour le locataire, qui n'a pas toujours les moyens, l'isolation peut justement générer une économie substantielle sur la facture d'énergie. Pour le choix des habitations, Eandis collabore étroitement avec les CPAS. Geert Versnick a souligné que 'les CPAS connaissent les besoins locaux et les circonstances de logement de leurs clients et que, dès lors, les moyens seront mis en œuvre chez les locataires qui ont le plus grandement besoin de notre soutien'. A la mi-décembre 2010, tous les CPAS sur le territoire d'activité d'Eandis ont été invités à collaborer.

Les 500 habitations du projet pilote seront réparties sur l'ensemble des CPAS participant à l'action. Ces habitations doivent répondre à un certain nombre de critères pour entrer en ligne de compte. Il doit s'agir d'habitations unifamiliales, avec un toit en pente non isolé. La qualité de l'habitation doit être



acceptable. Dès que le locataire a marqué son accord, Eandis entreprendra les actions nécessaires pour poser l'isolation de toiture.

Geert Versnick a mis en exergue *'qu'il est logique et justifié que les efforts du projet portent prioritairement sur l'isolation de toiture chez les utilisateurs les plus vulnérables. Une réduction substantielle de leur consommation d'énergie constitue une opportunité de choix et un levier réel pour améliorer leur situation financière et contribuer ainsi à endiguer la pauvreté énergétique'*.

### La politique URE porte ses fruits

La politique flamande de subventionnement en matière d'économies d'énergie et d'utilisation rationnelle de l'énergie a porté ses fruits ces dernières années. C'est ce qui ressort clairement des résultats URE des gestionnaires de réseau de distribution mixtes de Flandre, dont Eandis coordonne les activités.

Les chiffres provisoires de 2010 montrent que les actions, les primes et les campagnes d'information d'Eandis ont permis d'économiser près de 1,7 milliard de kWh. Globalement, 39 millions d'euros ont été versés, pour quelque 162 000 primes pour clients résidentiels et 4 500 primes pour clients non-résidentiels. Au top 3 des primes les plus sollicitées (80 % des primes) figurent le verre à haut rendement, la chaudière à condensation et l'isolation de toiture.

### Efforts particuliers pour les défavorisés et les clients protégés

En matière d'aide aux plus démunis, Eandis n'en est pas à son premier coup d'essai. Chaque année, les plans d'action URE comprennent des efforts particuliers pour les défavorisés et les clients protégés :

- Depuis 2007, des **scannings énergétiques** sont effectués chez des clients résidentiels. Les communes sélectionnent les ménages parmi les clients résidentiels alimentés en énergie par le gestionnaire de réseau et les clients protégés. Un scanning énergétique consiste en un examen détaillé de la situation énergétique existante et du comportement de consommation. Le client reçoit des conseils d'économie et une carte de comptage pour suivre sa consommation. Lors de la visite, l'inspecteur installe aussi des dispositifs économiseurs d'énergie : ampoules économiques, pommeau de douche économique, feuille réfléchissante pour radiateur et isolation de tuyaux. Ce matériel permet déjà de réaliser une économie d'énergie moyenne de 1 277 kWh. Une modification du comportement permet de réduire de 5 à 15 % supplémentaires la facture d'énergie.
- Pour les clients protégés, Eandis réserve des **primes majorées de 20 %** pour les actions prévues pour les clients résidentiels.
- Depuis 2010 Eandis offre en outre aux clients protégés un bon de réduction de 150 euros à valoir lors de l'achat d'un réfrigérateur économique (A+ ou A++) ou d'un lave-linge (AAA ou A+AA ou A+AB).
- Pose **d'isolation de toiture** (10 euros/m<sup>2</sup>) dans 2 500 **logements sociaux**. Eandis organise l'achat du matériel isolant, qui est fourni aux sociétés de logement social pour être posé. Huit des 29 sociétés de logement social ont déjà entrepris la pose de l'isolation de toiture.

### Contact presse Eandis: Simon Van Wijmeersch

tél. 09 263 45 54 – gsm 0476 30 10 34

e-mail: [simon.vanwijmeersch@eandis.be](mailto:simon.vanwijmeersch@eandis.be)

[www.eandis.be](http://www.eandis.be)

*Eandis est la société d'exploitation opérant pour les gestionnaires de réseaux de distribution flamands pour l'électricité et le gaz naturel Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgas.*

